

TABLEAU N° 71 bis

Créé par le décret n°91-877 du 3-9-91

Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières

Date de création : J.O. du 7-9-91

Dernière mise à jour : -

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Ptérygion.	15 ans	Travaux suivants exposant au rayonnement thermique associé aux poussières dans les ateliers de verrerie travaillant le verre à la main : a) Surveillance de la marche des fours à verre ; b) Cueillette, soufflage, façonnage à chaud du verre.